


|   |   |                     |
|---|---|---------------------|
|  | <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS<br/>DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b> | <i>Délibération</i> |
|   | <b>Séance publique du 19 mai 2017</b>   | <b>N° 2017-317</b>  |

Convocation du 12 mai 2017

Aujourd'hui vendredi 19 mai 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Cécile BARRIERE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU  
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel DUCHENE  
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
M. Michel VERNEJOL à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON  
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO  
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE  
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Magali FRONZES  
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON  
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON  
M. Gérard DUBOS à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE  
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE  
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Pierre LOTHAIRE à M. Yohan DAVID  
M. Thierry MILLET à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI


**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Karine ROUX-LABBAT à partir de 10h40  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h15  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Pierre HURMIC à partir de 12h10  
Mme Solène CHAZAL à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 10h40  
M. Stéphan DELAUX à Mme Elisabeth TOUTON jusqu'à 10h20 et à partir de 12h15  
M. Florian NICOLAS à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h15  
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Cécile BARRIERE à partir de 9h50 et jusqu'à 11h20  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL à partir de 10h40  
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT à partir de 10h30  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h10  
Mme Christine PEYRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h50  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 10h45 et à partir de 12h00  
M. Alain SILVESTRE à M. Marik FETOUH à partir de 11h35

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Gérard CHAUSSET à partir de 11h45

**LA SEANCE EST OUVERTE**

|   |   |                     |
|---|---|---------------------|
|  | <b>Conseil du 19 mai 2017</b>   | <i>Délibération</i> |
|   | Direction générale des Territoires<br><br><b>Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter<br/>Bordeaux</b> | <b>N° 2017-317</b>  |

---

**Bordeaux - Projet d'aménagement de la place de l'Europe - Bilan de la concertation - Dossier définitif  
- Approbation - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Patrick PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2016/0723 du 2 décembre 2016, le Conseil de Bordeaux Métropole, a décidé d'ouvrir une concertation préalable à la réalisation d'un projet d'aménagement de la place de l'Europe dans le quartier du Grand Parc à Bordeaux et d'y soumettre les objectifs suivants :

- créer une place centrale dans un quartier en renouveau en conservant les arbres et le stationnement,
- réorganiser les déplacements automobiles et piétonniers,
- créer un espace public prenant en compte les usages sur et autour de la place.

Cette opération de réaménagement de la place de l'Europe entre dans le cadre de la programmation du contrat de co-développement 2015/2017, fiche n°59 intitulée « Grand Parc – Renouvellement urbain : place de l'Europe », concernant la commune de Bordeaux.

La concertation a été menée en application de l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme qui fait obligation aux collectivités publiques, d'organiser une concertation associant la population à la réalisation de projets ou d'opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie.

La délibération n°2016/0723 du 2 décembre 2016 fixait les modalités suivantes :

- Dépôt d'un dossier de présentation du projet et d'un registre de concertation à la Cité municipale (rue Claude Bonnier à Bordeaux) et à la mairie de quartier du Grand Parc (Place de l'Europe à Bordeaux) ;
- Communication des pièces du dossier de concertation sur le site [participation.bordeaux-metropole.fr](http://participation.bordeaux-metropole.fr), avec possibilité au public de laisser ses contributions ;

Cette concertation a été ouverte le 26 janvier 2017, et clôturée le 28 février 2017, le public en ayant été informé préalablement par voie de presse et d'affichage ainsi que via le site internet de l'établissement.

Il convient maintenant d'en dresser le bilan.

6 observations ont été consignées sur les registres et sur le site internet de Bordeaux Métropole.

## 2 - Bilan de la concertation

La décomposition des remarques est la suivante :

- 1 contribution sur le registre de la mairie de quartier du Grand Parc à Bordeaux ;
- Aucune contribution sur le registre déposé à la Cité municipale ;
- 5 contributions sur le registre mis en ligne.

Il est précisé que l'ensemble des contributions est consultable dans les locaux du Pôle territorial de Bordeaux de Bordeaux Métropole, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier de concertation mis à disposition du public est jugé clair, donnant satisfaction, reprenant bien les objectifs et thèmes souhaités par les usagers et synthétisant les enjeux et problématiques de la place. Les objectifs et les grandes lignes du projet semblent correspondre aux souhaits des contributeurs.

Le public reste majoritairement favorable au projet de réaménagement de la place de l'Europe.

Parmi les contributions, plusieurs thèmes ont été abordés à travers les différents objectifs présentés :

- Les usages piétons et cyclistes

Le souhait d'installer plus de mobilier pour stationner les vélos constitue une première demande. Il y a une forte volonté de la part des contributeurs d'avoir des aires de parking vélo positionnées sur des lieux stratégiques tels que les entrées d'immeubles, de la mairie de quartier, de la poste, sur la nouvelle place de marché et à proximité du centre commercial.

- La circulation, les déplacements

En ce qui concerne les contributions concernant les circulations, la majorité des contributeurs s'interroge sur l'espace partagé entre piste cyclable et piétons. Ils souhaiteraient avoir une distinction légère entre les deux modes de déplacement sur cette voie douce. L'idée est d'éviter des incompréhensions entre les utilisateurs et de sécuriser cet espace de circulation.

La volonté de créer des moyens d'accès protégés et clairement identifiés entre les différents modes de transport (parking, vélos, arrêts de bus, arrêt de tramway) apparaît comme étant une demande spécifique de la part de la population.

Aussi, le passage à double sens de la rue Portmann interroge et les contributeurs craignent que cela crée un axe de potentiel lieu de « vitesse et de rodéo ». Ils souhaitent savoir si des protections seront mises en place pour les sorties d'immeuble donnant sur la voie, pour l'accès au parking, au centre commercial et à l'église. Il y a aussi la volonté de sécuriser les voies piétonnes et cyclistes contre les pratiques illicites de « rodéo » en moto ou voiture.

Enfin, plusieurs contributions s'interrogent sur le devenir de la rue Louis Gendreau. Les contributeurs se demandent si la circulation de la rue sera maintenue et en cas de maintien si elle sera à double sens ou non. Aussi, les questions de l'accès au centre social et de l'utilisation de la rue pour la livraison des commerces reviennent. Un contributeur propose, du fait d'activités illicites fréquentes, de limiter l'accès à cette voie aux heures d'ouvertures des commerces.

- L'accessibilité Personnes à mobilité réduite (PMR)

Les contributeurs jugent ces aménagements comme positifs pour revaloriser le quartier. Ils souhaitent que ces aménagements soient pensés pour les personnes à mobilité réduite (accessibilité pour les poussettes, les personnes âgées, les non-voyants). En effet, le quartier est habité par une population sensible à ces dispositifs.

Certains contributeurs sont aussi attentifs quand à la sécurisation de l'accès piéton au parking et notamment d'avoir une voie protégée accessible aux PMR qui permettent de rentrer, de circuler et de sortir du parking en sécurité.

- Les usages

Concernant la question des usages, les contributeurs souhaitent que la place créée juste devant l'entrée de l'école soit aménagée avec des jeux pour enfants, des bancs afin de créer un lieu de rencontre et un lieu de vie pour les habitants, les parents d'élèves et les enfants.

Enfin, une contribution demande à savoir où les marchands de la future place du marché vont pouvoir garer leurs camions sachant que certains tractent des remorques servant généralement de boutique de vente pour les produits.

### **3 – Au vu de cette synthèse, Bordeaux Métropole apporte les éléments de réponse suivants :**

- Les usages piétons et cyclistes

Dans le projet d'aménagement de la place de l'Europe soumis à concertation, il est prévu l'installation de mobiliers spécifiques pour les vélos. Ces mobiliers seront installés sur la future place du marché, à proximité immédiate du centre commercial, en face de la Mairie de quartier, de la Poste, devant l'église et sur le parvis de l'école.

Aussi, Bordeaux Métropole a tenu compte des remarques des contributeurs et a décidé d'augmenter le nombre d'arceaux vélos. Enfin, si la demande se fait sentir, il y aura la possibilité de compléter cette offre.

- La circulation, les déplacements

Concernant l'espace partagé entre les cyclistes et les piétons au nord de la place de l'Europe, il s'agit d'une voie verte assurant la circulation de tous les modes doux sans distinction entre ces différents modes.

Par définition, « *une voie verte est un aménagement en site propre réservé à la circulation non motorisée. Elle est destinée aux piétons, aux cyclistes, aux rollers, aux personnes à mobilité réduite et aux cavaliers, dans le cadre du tourisme, des loisirs et des déplacements de la population locale. Elle doit être accessible au plus grand nombre, sans grande exigence physique particulière, et sécurisée en conséquence* ». Le statut juridique de la voie verte a été défini en France par le décret n° 2004-998 du 16 septembre 2004 relatif aux voies vertes et modifiant le Code de la route. Entre autres, un alinéa à l'article R.110-2 de ce Code, définit la voie verte comme **"route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers"**. Cette voie verte s'intègre dans le projet urbain du Grand Parc.

Aussi l'idée de favoriser l'accès aux différents modes de transport est l'enjeu principal de réaménagement de la place de l'Europe.

En ce qui concerne la sécurisation des pieds d'immeubles donnant sur la rue des frères Portmann, il est à noter que le projet prévoit la réalisation d'une épaisseur sécurisée entre la rue et le bâtiment I (seuil, trottoir et stationnement). Les sorties d'immeubles se trouvent en face des trois allées piétonnes créées sur la place. Le site est donc sécurisé avec en plus la présence de potelets. Pour limiter les vitesses excessives sur la rue des frères Portmann, l'entrée et la sortie de la rue sont marquées par des plateaux surélevés. De plus, la vitesse sur cet axe sera limitée à 30 km/h.

La circulation rue Louis Gendreau est bien maintenue et elle se fera à sens unique (entrée place de l'Europe et sortie rue Robert Schumann).

- L'accessibilité PMR

Tout aménagement d'espace public mis en œuvre par Bordeaux Métropole répond à des normes nationales et notamment en terme d'accessibilité. Par définition l'espace public doit être accessible à tous et donc aux personnes à mobilité réduite. Le projet de réaménagement de la place de L'Europe intègre bien évidemment cette dimension et offre une accessibilité totale aux PMR. A l'intérieur du parking, il est prévu la réalisation de venelles piétonnes permettant aux piétons et aux PMR de circuler de façon sécurisée dans le parking.

- Les usages

Concernant les usages, il est à noter que le projet prévoit l'installation de jeux pour enfants et de bancs sur le parvis de l'école.

Sur la place du marché les camions faisant aussi office de boutique de vente pourront stationner sur la place. Les camions tractant une remorque servant à la vente pourront, quand à eux, déposer la remorque sur la place et aller se garer sur les places de parking prévues à cet effet juste à côté.

#### **4 – Dossier définitif du projet**

A l'issue du bilan de la concertation, la métropole doit procéder à l'arrêt définitif du projet dans sa nature et ses caractéristiques essentielles et le tenir à la disposition du public.

L'aménagement de la place de l'Europe va permettre de créer une centralité du quartier du grand parc tout en conservant des possibilités de stationnement et pérennisant les arbres majestueux. Cet aménagement offrira une place piétonne pouvant accueillir divers usages (marchés, jeux pour enfants, station Vcub, manifestations de quartier, ...). Ces actions revaloriseront le cœur du quartier et permettront d'en constituer un espace urbain plus apaisé.

Le projet répond donc aux objectifs fixés par le Conseil métropolitain de décembre 2016.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la présente délibération :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme définissant les modalités de la concertation,

**VU** la délibération n° 2016/0723 du 2 décembre 2016 validant la décision d'ouvrir une concertation publique préalable à la réalisation du projet d'aménagement de la place de l'Europe à Bordeaux,

**VU** les contributions écrites dans les registres de concertation et sur le site internet de Bordeaux Métropole,

**VU** la fiche action n° 59 du contrat de co-développement 2015/2017,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** l'analyse des contributions montre que le public est favorable au projet d'aménagement de la place de l'Europe dans le quartier du Grand Parc

**CONSIDERANT QUE** l'opinion du public sur le projet est unanimement favorable à l'aménagement de la place avec les objectifs de créer une place centrale dans un quartier en renouveau en conservant les arbres et le stationnement, de réorganiser les déplacements automobiles et piétonniers et de créer un espace public prenant en compte les usages sur et autour de la place

**CONSIDERANT QUE** les contributions du public et les études du maître d'ouvrage permettent d'affiner les objectifs poursuivis ;

#### **DECIDE**

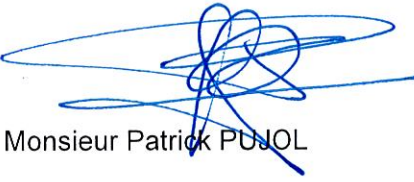
**Article 1 :** d'approuver le bilan de la concertation préalable relative à la réalisation de l'aménagement de la place de l'Europe à Bordeaux tel qu'il est présenté dans le rapport de présentation ;

**Article 2 :** suite à la concertation, le dossier définitif du projet d'aménagement de la place de l'Europe est arrêté ;

**Article 3 :** de tenir à disposition du public les observations relatives à cette concertation, au Pôle territorial de Bordeaux à Bordeaux Métropole, aux jours et heures habituels d'ouverture des services.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 19 mai 2017

|   |  |
|---|--|
| <p>Le Service de Contrôle de la légalité des actes administratifs de la Préfecture de La Gironde a déclaré avoir reçu ce document le :</p> <p><b>12 JUIN 2017</b></p> | <p>Pour expédition conforme,<br/>le Vice-président,</p>  <p>Monsieur Patrick PUJOL</p> |
|---|--|

